

POUR AFFIRMER LES VALEURS DU PLQ

Une réflexion sur la Loi sur l'aide sociale et le programme Objectif emploi

« Comme son nom l'indique, le Parti libéral du Québec privilégie les valeurs de la liberté. Qu'il s'agisse d'un projet de loi, d'un règlement ou d'un programme gouvernemental, le premier souci d'un esprit libéral est de s'assurer que celui-ci n'entraînera pas de restrictions injustifiées des libertés individuelles. Toute limitation de ces libertés, pour être acceptable, doit être justifiée par un bien supérieur, lequel doit être établi de manière concluante. »

« Une société où l'accent serait mis exclusivement sur l'exaltation des valeurs individuelles deviendrait vite une société égoïste. Tôt ou tard, elle serait livrée à la domination de ses membres les plus forts, au détriment de ses membres les plus faibles. »

- Extraits du document de l'automne 2002 « les Valeurs libérales et le Québec moderne »

Complémentarité entre autonomie et solidarité

Comme organisme qui appuie l'exercice de l'autonomie (expression de la liberté) et qui cherche la création d'une société moins égoïste et plus inclusive, le PCEIM souscrit aux valeurs fondamentales susmentionnées.

On est traversé, en tant organisme d'inclusion sociale, par des tensions liées à ces valeurs dans nos actions. Par exemple, on se questionne souvent sur comment encourager les personnes à exercer leur autonomie, tout en étant solidaire. Cette tension, qui traduit l'apparente contradiction entre individu et communauté, a un côté aussi complémentaire. Il existe, dans le monde réel des humains, une autonomie qui est

toujours relative et qui peut se vivre seulement en commun. Ce petit texte nous permet d'offrir des pistes de réflexion afin que le gouvernement libéral puisse avoir plus d'éléments pour analyser la cohérence entre ses projets et ses valeurs.

Éléments de la loi et les valeurs libérales

Lorsqu'on tente de limiter l'accès à l'aide de dernier recours pour les personnes qui en font la demande, on envoie un message fort par rapport à l'autonomie, soit qu'il faut exercer une contrainte légale - qui se traduit ici en argent - sur le citoyen afin qu'il fasse bon usage de la solidarité sociale. On part ainsi de la prémisse, peut-être sans en être conscient, que le citoyen en situation

économique précaire est moins autonome. On vient ainsi de créer deux catégories de citoyens en fonction de l'exercice de l'autonomie, directement liées aux capacités économiques de la personne.

Si l'on analyse rapidement les changements faits à la loi en relation avec le principe de solidarité, on est en train de dire qu'on doit commencer par la punition afin de devenir une société moins égoïste. C'est-à-dire que l'exercice de la solidarité est imprégné de méfiance envers le citoyen qu'il dessert. On pourrait dire qu'il s'agit d'une solidarité égoïste, une contradiction évidente.

Prémisses à revoir

Les valeurs libérales, on le sait, sont plus associées à la confiance et non la méfiance, c'est-à-dire à la capacité de la personne, si elle est informée et formée, de devenir autonome. Et voici une autre possible contradiction avec l'idée de contrer l'égoïsme qui peut découler de « l'exaltation de valeurs individuelles » : dire implicitement que le citoyen va faire mauvais usage de son autonomie en mettant des conditions sur l'accès à l'aide sociale - au-delà d'une évaluation initiale de sa condition économique - est exalter l'égoïsme comme façon essentielle d'agir du citoyen. La prémisses de départ et le message envoyé sont que les personnes sont fondamentalement égoïstes, qu'ils veulent

profiter du système, et qu'il faut donc les punir d'emblée.

On est conscient que le PLQ ne partage pas cette prémisse qui, en plus de créer un contexte de méfiance, peut aussi créer plus de préjugés envers les personnes ont recours à une aide, ce qui nuira autant à l'autonomie qu'à la solidarité.

Un autre angle

C'est différent si la loi, plutôt que d'être punitive, sensibilise aux causes à plusieurs niveaux menant les personnes à avoir recours à des programmes d'aide ou d'assistance, et invite ces personnes et la communauté à remédier à ces causes à tous les niveaux – pas seulement au niveau économique. Ce type de mesure viserait autant l'exercice de la liberté que la création de solidarité.

Afin de garder les principes libéraux, il est important pour le gouvernement de prendre le temps d'analyser en détail la possible contradiction entre ses valeurs et les changements qu'il apporte à la *Loi sur l'aide sociale*. Amener cette réflexion est possiblement un élément qui peut servir à bien comprendre quelles actions peuvent affaiblir ou favoriser la complémentarité existant entre libertés individuelles et solidarité.

DAVID CASTRILLON

**Directeur général, Parrainage Civique de l'est de l'île de Montréal
Membre du Conseil d'administration, RACOR en santé mentale**

directiongenerale@pceim.ca | 514.255.1054 poste 227